



Refus de la Commission européenne d'accorder au public l'accès à des documents sur son analyse d'impact relative à une proposition législative sur la prévention et la lutte contre les abus sexuels commis sur des enfants

Affaire ouverte

Affaire 2206/2022/SF - Ouvert le 30/01/2023 - Décision le 18/10/2023 - Institution concernée Commission européenne (Mauvaise administration constatée) |

Affaire 2208/2022/SF - Ouvert le 30/01/2023 - Décision le 18/10/2023 - Institution concernée Commission européenne (Mauvaise administration constatée) |